

**UNION INTERPARLEMENTAIRE -UIP**  
**COMPTE RENDU DE LA CINQUIÈME CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT ORGANISÉE**  
**EN VISIOCONFÉRENCE**  
**19-20 AOÛT 2020**

L'Union interparlementaire a organisé, les 19 et 20 août 2020, la cinquième Conférence des Présidents de Parlement (UIP) qui s'est tenue en visioconférence. 113 délégations de parlements membres se sont inscrites pour participer à cette manifestation, dont 109 Présidents de parlement, auxquels il faut ajouter la participation de 7 membres associés et de 7 observateurs.

Le Parlement français y était représenté, au titre du Sénat, par une délégation conduite par M. Gérard LARCHER, Président du Sénat, Président de droit du groupe français de l'UIP, et constituée en outre de M. Robert del PICCHIA et de Mme Gisèle JOURDA ; la délégation représentant l'Assemblée nationale était composée de Mme Laetitia SAINT-PAUL, Vice-présidente de l'Assemblée nationale et de M. Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE, Président exécutif du groupe français.

Cette manifestation devait initialement se dérouler à Vienne, du 18 au 21 août 2020. Mais la crise sanitaire a obligé l'UIP à revoir les conditions de son déroulement. Au cours de réunions qui se sont tenues dans le courant du mois de juin, le Comité exécutif de l'UIP et le Comité préparatoire de la Conférence, constitué d'un panel de Présidents de parlement, ont décidé que cette manifestation serait en quelque sorte « dédoublée », et qu'elle comporterait à la fois une réunion « en ligne » qui se tiendrait les mercredi 19 et jeudi 20 août 2020 sur le thème initialement envisagé du multilatéralisme, mais suivant un format plus restreint, et une Conférence « en personne » qui se tiendrait en 2021 à Vienne, suivant des modalités qui restent entièrement à définir.

Compte tenu du format nécessairement contraint de la Conférence, concentrée sur deux après-midi, seuls les présidents d'Assemblée ont été habilités à s'exprimer, dans un cadre strictement défini.

M. Gérard LARCHER, Président du Sénat, a participé au débat sur le thème général du « multilatéralisme » en privilégiant la voie d'une intervention écrite plutôt que l'option plus restrictive de la diffusion d'un message vidéo d'une ou deux minutes.

Dans ce texte, qui a été mis en ligne sur la page consacrée à l'évènement par le site de l'UIP, M. Gérard LARCHER a souhaité que, dans le contexte né de la crise du Covid-19, les parlements réaffirment l'engagement de leurs États en faveur du multilatéralisme dans lequel il a vu « une forme de parlementarisme à l'échelle universelle », car, à l'image de la démocratie, il tempère le directoire des puissants.

Convenant toutefois que le système multilatéral était perfectible, en particulier dans le domaine sanitaire, il a souhaité qu'il soit remédié à certaines dérives qui ont entravé le fonctionnement normal de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), précisant que celle-ci devait être renforcée et non fragilisée. Il a également rappelé la volonté de la France de faire reconnaître comme « biens publics mondiaux » les vaccins et traitements à venir contre le Covid-19, de façon à garantir l'égalité de tous dans le combat contre la pandémie, dans l'esprit de cette « mondialisation à visage humain », défendue par l'ancien Président de la République, Jacques Chirac.

Il a ensuite évoqué les responsabilités des parlements dans la lutte contre la pandémie, qu'il s'agisse de l'édiction de normes sanitaires plus exigeantes ou de l'adoption de mesures d'une ampleur inédite pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Il a conclu son intervention par un plaidoyer en faveur du bicamérisme, dont il a rappelé les vertus de balancier stabilisateur des institutions, de garantie de qualité de la législation et d'une représentation plus inclusive des territoires.

La Conférence des Présidents de parlement s'est conclue par l'adoption, par consensus, d'une Déclaration sur le thème « *Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète* ».

Partant du constat de l'urgence sanitaire que constitue la pandémie de Covid-19, et de la crise économique qu'elle entraîne, cette déclaration réaffirme la foi des parlements dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies, leur volonté de réformer et renforcer le système des Nations Unies, leur détermination à mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030, leur soutien à l'OMS, et leur engagement en faveur d'un système commercial multilatéral centré sur l'Organisation mondiale du Commerce.

Elle énumère les grands objectifs d'une action collective : la paix et la sécurité collective, dont relève la lutte contre le terrorisme ; la mise en œuvre des pactes mondiaux sur les migrations ; la lutte pour l'égalité des sexes ; l'amélioration de la place des jeunes dans la politique ; le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ; la défense de la démocratie et du rôle constitutionnel des parlements ; les mesures de sauvegarde que nécessitent les évolutions technologiques rapides et le développement de l'intelligence artificielle.

Elle réaffirme la vocation de l'UIP, organisation mondiale des parlements, à construire et consolider une relation privilégiée entre les parlements et l'ONU.